

En considération du paiement d'une prime additionnelle de **440 \$**, il est par les présentes entendu et convenu que la section intitulée « Tableau des prestations » du Tableau d'assurance sous la police à laquelle cet avenant est annexé est retranchée dans son entier et remplacée par ce qui suit :

Tableau des prestations (capital assuré ou maximum par accident)

Prestations en cas de perte accidentelle 150 000 \$

Dysfonctionnement cardiaque et circulatoire
Indemnité hebdomadaire en cas d'accident

Invalidité totale	250 \$
Invalidité partielle	125 \$
Période d'attente	0 jour
Période d'indemnisation maximale	
Invalidité totale	52 semaines
Invalidité partielle	8 semaines
IH réservée aux personnes au foyer	
Indemnité	100 \$ par semaine
Période d'indemnisation maximale	13 semaines
Remboursement des frais médicaux par suite d'un accident	15 000 \$
Soins dentaires en cas d'accident	2 000 \$
Prothèses dentaires ou ponts	500 \$
Indemnité en cas de fracture	1 000 \$
Préjudice esthétique résultant d'une brûlure	100 000 \$
Lunettes ou verres de contact	200 \$
Transport après décès	15 000 \$
Prestations d'études	5 000 \$
Frais de garde des enfants	5 000 \$
Réadaptation professionnelle	15 000 \$
Formation professionnelle	15 000 \$
Déplacement pour raisons familiales et logement	1 000 \$
Aménagement de la résidence et/ou d'un véhicule	15 000 \$
Indemnité hospitalière	2 500 \$

Avenant 15 (Suite)

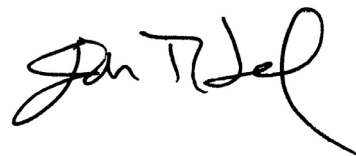
Le présent avenant fait partie intégrante de la police n° **1LS85** établie au nom de **VILLE DE GASPÉ**.

Il prend effet à 0 h 1, heure normale, le **1^{er} janvier 2026** et prend fin en même temps que la police qu'il revêt. Aucune disposition ou condition du présent avenant ne peut modifier, annuler ou prolonger une disposition ou une condition de la police, sauf ce qui est stipulé ci-dessus.

Le présent avenant est signé à Québec, le **9 janvier 2026** par les signataires autorisés de Beneva inc.



Jean-François Chalifoux
Président et chef de la direction



Éric Trudel
VPE et Leader
Assurance collective